

Dossier d'Inscription — ALSH / Sorties Jeunesse

Automne 2026 —

Ce dossier rassemble les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires et extrascolaires organisées par la commune. Merci de compléter chaque volet avec précision.

VOLET 1 — FICHE D'INFORMATION FAMILLE & JEUNE

1. Le jeune

Nom :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Âge :

Établissement scolaire / Classe :

2. Les responsables légaux

Responsable 1 — Nom, Prénom :

Téléphone :

Email :

Adresse postale :

Responsable 2 — Nom, Prénom :

Téléphone :

Email :

3. Informations facturation (CAF / MSA)

Numéro d'allocataire CAF / MSA :

Quotient Familial (QF) au 1er juin 2026 :

Justificatif joint ? ☐ Oui ☐ Non

VOLET 2 — FICHE SANITAIRE DE LIAISON (OBLIGATOIRE)

Rappel réglementaire : ce volet est indispensable pour que l'assistant sanitaire de l'ALSH puisse légalement administrer des soins ou orienter le jeune en cas d'urgence.

Vaccinations

Vaccinations obligatoires à jour (Antitétanique / DTC Polio) :

☐ Oui, carnet de santé joint (copie des pages vaccinations obligatoire) ☐ Non

Allergies

Allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres :

☐ Non ☐ Oui, précisez :

Problèmes de santé particuliers / traitements en cours

-
- Si un traitement est nécessaire durant les sorties, l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur emballage d'origine marqué au nom du jeune sont obligatoires.

VOLET 3 — AUTORISATIONS LÉGALES

À cocher et signer par le responsable légal.

1. Autorisation de soins et d'hospitalisation d'urgence

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, autorise le directeur de l'ALSH ou l'animateur responsable de la sortie à prendre, en cas d'urgence médicale ou chirurgicale, toutes les mesures nécessaires (premiers soins, transport par les pompiers/SAMU, hospitalisation).

☐ OUI ☐ NON

2. Droit à l'image

J'autorise la commune à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre strict des activités des « Sorties Jeunesse » et à utiliser ces supports pour les publications de la commune (bulletin municipal, site internet, page officielle).

☐ OUI ☐ NON

3. Droit de sortie et d'autonomie

Cochez une seule option pour la fin de la sortie :

☐ Option A : mon enfant est autorisé à quitter seul le lieu de rassemblement à la fin de la sortie. La responsabilité de la commune s'arrête dès la fin de l'activité.

☐ Option B : mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul. Je m'engage à venir le chercher (ou à mandater une personne majeure identifiée) au point de rendez-vous de la navette.

4. Acceptation du règlement intérieur (avenant 2026)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH et de son avenant relatif au dispositif « Sorties Jeunesse » pour l'été 2026, et m'engage à en respecter toutes les modalités (règles de vie et conditions d'annulation).

Fait à :

Le : / / 2026

Signature du responsable légal (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ☐ Photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- ☐ Attestation de Quotient Familial CAF ou MSA récente (juin 2026)
- ☐ Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Autorisation Exceptionnelle d'Autonomie en Parc / Espace Clos

À compléter par les responsables légaux pour la sortie du 2026

1. IDENTIFICATION DU JEUNE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

2. CADRE DE LA SORTIE

Lieu de la sortie (ex : Game factory – Orléans / Laser games - Montargis :

Date :

3. CHOIX DES MODALITÉS D'ENCADREMENT

Encadrement continu

☐ J'autorise cette option

Je souhaite que mon enfant reste sous la surveillance directe et continue d'un animateur de l'ALSH durant l'intégralité de la sortie.

4. RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET ENGAGEMENT

En cas d'option 1 (autonomie), le jeune est informé qu'il doit obligatoirement :

- Respecter le règlement intérieur du parc d'accueil.
- Se présenter aux points de rassemblement et de pointage obligatoires fixés par l'équipe (ex : repas du midi, pointage de 15h, départ).
- Prévenir immédiatement les animateurs par téléphone (ou au point d'accueil fixe) en cas de problème, de blessure ou de retard.

Conséquence en cas de non-respect : tout manquement à ces règles ou retard injustifié entraînera la fin immédiate de l'autonomie pour le jeune concerné, qui réintègrera le groupe sous surveillance directe pour le reste de la sortie (et des sorties suivantes).

5. SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e) M./Mme, responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance des modalités d'organisation de cette sortie et valide l'option cochée ci-dessus.

Fait à :

Le : / / 2026

Signature du responsable légal :